



Chers Adhérents, chers Amis,

Cette année 2012 marque les deux ans de l'association et nous restons plus que jamais mobilisés sur tous les dossiers concernant les victimes de la tempête Xynthia.

Nous nous rapprochons du moment où nous aurons les réponses aux questions que nous posons.

Les enquêtes publiques concernant les PPRI et les expropriations étant terminées, les services de l'Etat sont en mesure de prendre une décision imminente.

L'instruction du dossier pénal avance à grand pas, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour obtenir rapidement un lieu de commémoration digne des 29 victimes.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent, ainsi que tous les membres du conseil d'administration et du bureau pour le travail accompli.

Renaud Pinoit

Le dossier judiciaire

Le Président Renaud Pinoit et François Anil se sont rendus à Paris pour faire le point sur le dossier avec notre avocate, Maître Lepage.

Le 9 mars, une réunion a eu lieu au Tribunal des Sables d'Olonne pour les personnes s'étant portées partie civile. Le Juge d'Instruction et le Procureur ont répondu aux questions des victimes et les ont assurés du bon développement de l'enquête.

Il faut rappeler que cette enquête a été ouverte au lendemain de la catastrophe, avant les premiers dépôts de plaintes qui se montent aujourd'hui à une centaine.

Si un procès devait s'ouvrir, il serait public et se déroulerait dans une salle extérieure au Palais de Justice.

Le lieu de mémoire

Le 5 février, l'association Artistes pour Xynthia, présidée par Elisabeth Tabary, a organisé en partenariat avec le Conseil Régional, le Conseil Général et l'AVIF, une vente de tableaux. Les œuvres ont été offertes par les artistes et le total des ventes (23 000 €) servira à la construction d'une stèle en mémoire des victimes.

Il reste à trouver le lieu d'installation. L'AVIF et les familles de victimes aimeraient un lieu proche de la « cuvette ». Elles ont fait une demande en ce sens au Maire de La Faute. Celui-ci privilégie le square situé à côté du « petit pont ». Dans l'attente d'un accord, la plaque inaugurée en mars 2011 sera installée dans « le jardin du souvenir » au cimetière de La Faute.

Cette année, la commémoration a eu lieu le 4 mars et de nombreux bouquets ont été déposés au pied de la banderole.

L'assemblée générale

L'assemblée générale de l'association se tiendra

le samedi 7 avril 2012 à 10h au Pavillon des Dunes à La Faute sur mer

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion (20 €) afin de pouvoir participer aux votes.

Les ouvrages de protection

L'AVIF a continué de s'investir dans l'action pour obtenir des **ouvrages de protection** en bon état. Il faut que des travaux soient entrepris rapidement sur nos digues afin d'assurer la sécurité de nos villages.

Nous avons rencontré Monsieur Bernard Schmeltz Préfet de Vendée, Monsieur Lourme chef du service maritime au Conseil Général ainsi que Monsieur Etienne responsable technique communal afin de leur faire part de nos préoccupations sur ce sujet.

Nous avons également demandé à prendre connaissance des résultats de l'étude ARCADIS sur l'état de la digue, qui est un document public.

Monsieur le Préfet nous a rappelé qu'à La Faute sur Mer, la commune est propriétaire de la digue Est et qu'à ce titre elle est juridiquement responsable de cet ouvrage. C'est donc elle qui a la charge du choix des urgences. La Préfecture ne peut intervenir qu'en cas de manquement grave à la sécurité. Un arrêté de novembre 2011 fait obligations de publier des rapports de surveillance.

Au niveau de la Belle Henriette, les services de l'Etat privilégient une digue de second rang au niveau du Platin.

Ces travaux dépendent de la réalisation du PAPI du syndicat mixte du Bassin du Lay et il faudra sans doute plusieurs années avant de voir les travaux commencer.

Les PPRI et les expropriations

L'AVIF a rencontré les commissaires enquêteurs chargés des dossiers sur le PPRI et sur les expropriations.

Nous avons remis un rapport pour chacune de ces deux enquêtes publiques. Nous y avons soulevé le problème de l'état des digues, les difficultés financières et techniques pour la réalisation des zones refuges, le problème des propriétaires de terrains non construits ainsi que le sentiment d'injustice des propriétaires de biens soumis à la DUP d'expropriation.

Le Préfet devrait annoncer rapidement l'arrêté de prescription du PPRI ainsi que la liste définitive des biens expropriables.

Comment trouver des informations et poser des questions :

Cette association est la vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des précisions et pour nous exposer vos problèmes. Cette lettre info ne peut pas répondre à toutes vos questions. Vous trouverez des informations :

Sur le site : <http://www.asso-avif.com/>

par courrier : 7 bis rue du Docteur Pigeanne 85 460 La Faute sur Mer

par mail : contact@lafautesurmer.net

par Téléphone : 06 87 01 94 11

Si vous désirez une réponse par courrier, merci de nous envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse.